BRONZES
et Objets d'Art
J. MARCEUR et Cie
112, rue Nationale,
LILLE
CADEAUX
Fêtes et Mariage

Journal de Roubaix

ÉLECTRICITÉ
Installations
de Luxe
J. MARCEUR & Cie
LILLE-ROUBAIX

Cinquante-quatrième année. — N° 173

ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix

MARDI 22 JUIN 1909.

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 33.
A Mouscron... Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station.
A Tournai... Chez M. Verdière, 33, rue Bourdon Saint-Jacques.
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans les Bibliothèques des gares et principaux kiosques

LE NUMÉRO 5 Centimes

ÉDITION DU MATIN

TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages

BUREAUX ET RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléphone 1870
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1340

TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages

LE NUMÉRO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes ... Trois mois.. 5 francs; Six mois.... 9; Un an..... 18
Les autres Départements et l'Étranger le port en sus
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

LA QUESTION BARRÈS A LA CHAMBRE. -- LE PROCÈS RENARD

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LE SUICIDE DE LYCÉENS

Un discours de M. Barrès, député de Paris; réplique de M. Doumergue, ministre de l'instruction publique. -- La grève des lads: une question de M. Berteaux. -- La révision du régime douanier

Paris, 21 juin 1909.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Étienne, vice-président.

Les suicides de lycéens

Une question de M. Barrès au ministre de l'instruction publique

M. MAURICE BARRÈS a la parole pour adresser une question au Ministre de l'Instruction publique.

M. BARRÈS. — Trois élèves de troisième au Lycée Blaise-Pascal s'avisent de fonder un de ces clubs macabres comme il y en a, dit-on, en Amérique, et comme on en voit sur la scène du grand Guignol. Ils signent un pacte de suicide; le sort désignera, dans quel ordre, les membres du club devront se donner la mort. Comment vinrent, à ces gamins de treize ans, ces idées sinistres? On m'assure que le jeune Ńény, celui qui s'est tué le premier avait coutume de lire passionnément Schoppenhauer et qu'il le lisait avec grand intérêt. Il est assez probable qu'il avait aussi quelques teintures de la joyeuse métaphysique d'Hartmann. Jadis, au temps de l'obscurantisme, les petits garçons s'en tenaient à Robinson Crusoé. Quand venait l'heure de la récréation, ils s'amusaient éperdûment à revivre ses aventures. Maintenant les petits garçons jouent au suicide. C'est ce que l'on appelle le progrès des lumières.

Nos trois clubmen faisaient autour d'eux la plus active propagande. Un quatrième lycéen, le jeune D... faillit se laisser convaincre, mais quand il sut plus exactement de quoi il retournait et qu'on lui eût montré le revolver, il déclara nettement qu'il préférait attendre. Le traitera-t-on de rapporteur, si j'ajoute que, connaissant le projet de ses camarades, il se hâta de prévenir le proviseur?

Cela n'empêcha pas l'événement de se produire comme il l'avait annoncé. Le 25 mai, il y avait composition. « C'est inutile de la commencer dit Ńény à ses camarades, vous ne la finirez pas. L'heure du suicide avait été fixée avant d'entrer en classe. Le voisin de Ńény, qui l'exhortait à la mort, gardait sa montre à la main et, de temps à autre, il murmurait: « Tu n'as plus qu'un quart d'heure à vivre! Tu n'as plus que dix minutes, cinq minutes. Là, c'est le moment: Vas-y! »

Ńény se lève et se tue. Notez bien ce fait: à peine l'enfant est-il tombé que ses complices lui arrachent, de la main, l'arme fumante et la font disparaître. Elle est si bien cachée, qu'à cette heure, on ne l'a pas encore retrouvée. A qui va-t-elle servir maintenant? Je signalerai, sans insister autrement, parce que les renseignements me font défaut, une série d'autres suicides en Seine-et-Marne, à Bourg, dans le Var, etc... On peut admettre que ces enfants aient été des neurasthéniques, ou des tuberculeux, mais le milieu moral ne devait pas être en harmonie avec l'état d'esprit qui les animait (Très bien, à droite, et au centre).

De ces faits, les professeurs de l'université sont responsables

Mais je m'en tiens aux cruels incidents de Clermont-Ferrand. Il y avait donc un pacte de suicide entre certains élèves du lycée de Clermont-Ferrand, et on le savait en ville (mouvements). Qu'a-t-on fait pour prévenir ce qui est arrivé? Quand une épidémie se produit dans une caserne, cela dénote que l'état sanitaire laisse à désirer, de même, en présence de ces suicides, on a le droit de demander, au ministre, des renseignements sur l'état moral de nos établissements scolaires. (Applaudissements au centre et à droite). L'université d'autrefois... (Interruptions à l'extrême-gauche).

Une voix, à l'extrême-gauche: Vous étiez encore hier sur les bancs du collège.

M. LASIES. — Et vous, chez les Jésuites. (Très bien, très bien à droite et au centre ; Bruits à l'extrême-gauche).

M. BARRÈS. — L'Université d'autrefois avait plus d'homogénéité que l'Université actuelle. On ne trouve plus, dans celle d'aujourd'hui, le même corps de doctrine. (Protestations à l'extrême-gauche). Une partie des professeurs actuels nient jusqu'au principe de la morale, ce qui les caractérise, c'est qu'ils ne daignent plus inculquer aux enfants, le respect de la famille, l'attachement aux traditions des ancêtres, l'amour de la Patrie. (Très bien, très bien, à droite et au centre ; protestations à l'extrême-gauche).

Un instituteur de la ville de Paris disait, qu'en sa qualité d'homme de sciences, il ne pouvait parler, aux enfants, ni de devoirs, ni de conscience, ni de responsabilité, et que tout ce qu'il pouvait affirmer c'est l'existence matérielle du cerveau.

Certains universitaires de nos jours ne pourraient, sans nuire à leurs doctrines, parler avec respect à leurs enfants, de ce qui constitue les principes essentiels de notre société, de toute société (Applaudissements à droite et au centre).

Je n'aurais rien à dire de ces doctrines si ceux qui les professent n'étaient pas des éducateurs. A côté de l'excitation que produisent ces professeurs, venus de Paris, il faudrait ajouter, la fixité, le frein, la morale enfin, sans quoi on a des enfants déchaînés contre la société et contre eux-mêmes (Applaudissements à droite et au centre). Ce sont des locomotives que l'on lance à toute vitesse sans s'être assurés de la solidité des rails (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs).

C'est ce que savait bien la vieille Université. Mais on a supprimé le concours général qui reliait les élèves d'aujourd'hui à leurs illustres prédécesseurs: les Sainte-Beuve, les Alfred de Musset. (Exclamations à l'extrême-gauche.)

C'est là un détail qui a plus d'importance que vous ne le croyez. (Applaudissements à droite et au centre.)

On donnait autrefois à nos Lycées les noms de Pascal, de Descartes, de Rollin. (Protestations à l'extrême-gauche.)

Aujourd'hui on donne au Lycée de Grasse le nom de Fragonard, un grand artiste, certes, mais qui n'était pas précisément indiqué, car il n'y en a guère eu de plus libertin.

M. DOUMERGUE. — Aucun Lycée, pas plus celui de Grasse, qu'un autre, ne porte le nom de Fragonard.

M. BARRÈS. — Je suis heureux d'apprendre que malgré la nouvelle des journaux, le nom de Fragonard n'est pas donné au Lycée de Grasse, mais alors que faites-vous des engagements pris par M. Fallières, car c'est M. Fallières qui a répondu affirmativement quand on lui a demandé de donner ce nom au Lycée de Grasse. (Très bien, très bien à droite et au centre. Protestations à l'extrême-gauche.)

Mais si Fragonard n'a pas son Lycée, Baudelaire a son groupe scolaire et je regrette qu'on ait donné à un groupe scolaire le nom du grand, mais dangereux poète qu'est Ch. Baudelaire.

La crise de la morale officielle

Il y a aujourd'hui, quoi qu'on puisse dire, un problème de la morale. J'ai consulté vos traités de morale pour les écoles et qu'y ai-je trouvé sur le suicide? Pas un mot. Le chapitre premier consacré aux devoirs des enfants envers eux-mêmes porte comme premier devoir celui de se laver (Mouvements divers) pour éviter les maladies. Les hommes les plus propres, hélas, ne les évitent jamais jusqu'au bout. C'était sans doute l'avis de ce lycéen qui disait: « Je ne demande pas mieux que de me conformer à la morale, mais au Lycée on ne prend que trois bains par an. » (Rires.)

Le deuxième article conseille d'éviter les boissons malsaines.

Au Lycée de Clermont on a mis à la porte un maître qui franchissait les murs avec des élèves qu'il conduisait dans les cabarets borgnes, c'était sans doute pour leur apprendre à distinguer les boissons malsaines des autres. (Rires.)

La classe du Petit Neny avait chaque semaine une leçon de morale d'une heure.

Dans certains Lycées de Paris, cette heure est occupée à des lectures.

Un incident

Les professeurs considèrent actuellement qu'ils n'ont pas la matière d'un enseignement moral, et dans certains établissements on remplace cet enseignement par une lecture de Dumas père. (Exclamations sur de nombreux bancs.)

Je ne crois pas à une morale nouvelle, j'estime que tout ce qui n'est pas vieux comme l'âme humaine n'est pas une morale.

Ces paroles déchaînent un violent tumulte à l'extrême-gauche. La droite et le centre applaudissent pendant que les socialistes invectivent l'orateur. Le président agite sans discontinuer sa sonnette. On entend du côté des socialistes ces mots: « Il n'y a pas d'âme, il n'y a pas de Dieu! » Enfin, le président parvient à rétablir un calme relatif.

M. BARRÈS. — Je vous disais... (Nouvelles interruptions à l'extrême-gauche.)

LE PRÉSIDENT. — Je ferai observer qu'on a pris l'habitude de donner aux questions un développement trop considérable. (Applaudissements à l'extrême-gauche. — Vives protestations à droite et au centre.)

M. BARRÈS. — Si la Chambre ne veut pas m'entendre, j'ai fait mon devoir. Je descendrai de la tribune. (Applaudissements au centre et à droite. Bruit à l'extrême-gauche.)

M. LASIES. — Ce sont tous les anciens séminaristes qui g..... le plus fort. (Applaudissements à droite et au centre.)

Les besoins de l'âme humaine

M. BARRÈS. — Je disais qu'en fait de morale tout ce qui vient de l'homme seul est une erreur. (Nouvelles protestations à l'extrême-gauche.)

M. GAUTHIER DE CLAGNY. — Il est extraordinaire qu'on interrompe un tel discours.

LE PRÉSIDENT. — *Aucune interruption ne figurera à l'Officiel*, et si la Chambre ne veut pas écouter un tel orateur, qu'elle le dise, je vais interrompre la séance. (Très bien, très bien.)

M. BARRÈS. — Les besoins de l'âme humaine sont les mêmes aujourd'hui qu'hier. Il n'y a d'air respirable que dans la patrie, la famille et la religion.

M. ALLEMANE. — Laquelle?

M. LASIES. — Pas la religion laïque toujours. (Très bien, très bien.)

M. BARRÈS. — La religion est un remède contre le suicide, comme le dit Durkheim, un des vôtres. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. BARRÈS. — En attendant la morale nouvelle, pourquoi ne pas se servir de l'ancienne, au lieu de laisser les enfants désemparés pendant la période de transition? (Très bien! Très bien!) L'Université est une école de déséquilibré. Le drame de Clermont le montre bien. (Applaudissements au centre, à droite; protestations à l'extrême gauche.)

On a dit que le jeune Ńény avait fait sa première communion avec une foi ardente.

M. MILLE. — Eh bien! voilà l'explication. (Protestations à droite).

M. BARRÈS. — Quelque temps après, Ńény lisait Schopenhauer, passant subitement de la foi du Charbonnier aux lectures les plus dangereuses. Qu'il ait eu la curiosité de telles lectures, voilà la signature d'un milieu intellectuel détestable. (Très bien! à droite et au centre; protestations à l'extrême gauche.)

M. VARENNE veut intervenir mais le président lui interdit la parole en lui faisant observer que M. Barrès ne développe par une interpellation, mais pose au ministre une question. La droite et le centre applaudissent.

Cris à l'extrême gauche: Les douanes! (Rires.)

M. BARRÈS. — Ce qui est intéressant dans le fait que j'apporte à la tribune, c'est qu'il n'est pas une exception, il s'agit d'un suicide intéressant une collectivité.

Quel mot d'ordre donne-t-on à ces jeunes gens? Voilà ce que je demande au ministre.

Que dit-on à ces lycéens dans un tel désarroi? On n'a rien trouvé à dire à ces petites âmes démontées. Les parents et les enfants attendaient une parole, l'Université se trouve donc au dépourvu devant une telle crise morale.

Il faut qu'on soit fixé sur ce point de morale. (Très bien! à droite et au centre.) Je sais bien ce qu'auraient dit un Fontanes, un Frayssinous, un Dury, un Jules Simon un Paul Bert, qui, eux, aimaient la patrie.

REPONSE DE M. DOUMERGUE
ministre de l'instruction publique

M. Doumergue, ministre de l'instruction publique monte à la tribune pour répondre à M. Barrès.

J'aurais voulu qu'on ne fit pas sortir ce débat des limites où il devait être retenu.

Dès qu'a été connu le suicide du lycée de Clermont, nous nous sommes attendus à l'attaque nouvelle qui devait se produire contre l'enseignement laïque.

Il fallait en effet revenir à l'assaut contre cet enseignement que l'on ne peut plus souffrir depuis qu'il s'est émancipé de la tutelle et de la direction de l'Eglise. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. LASIES. — Aie! aie! aie! (Rires). Mais oui, je réponds à l'argument du ministre.

M. DOUMERGUE. — Dès la nouvelle du suicide, les journaux adversaires de l'enseignement laïque, procédant à l'ordinaire par insinuation, l'ont attribué à l'affaiblissement de l'enseignement moral dans les lycées, aux lacunes de cet enseignement et à l'absence surtout de l'enseignement religieux.

Puis, on étend à la collectivité ce qui est un fait très exceptionnel. Ces procédés ne sont point ceux de M. Barrès.

Dans son *Jardin de Bérénice*, M. Barrès professe lui aussi des doctrines philosophiques que je ne voudrais point voir inculquer aux jeunes étudiants. (Applaudissements à gauche.)

Il a au début de son discours cité plusieurs suicides d'écoliers. Un seul m'est connu, celui du jeune lycéen de Bourg, qui s'est tué dans un accès de désespoir causé par son état de santé. Quant aux autres, aucun ne m'a été signalé par un professeur de lycée ou de collège et n'a eu lieu dans un de ces établissements.

Quant au jeune Ńény, il est exact que deux de ses camarades, externes comme lui, étaient au courant de son projet de suicide. En n'en informant pas leurs maîtres, ils ont gravement manqué à leur devoir. Aussi ai-je décidé qu'ils ne rentreraient pas au lycée. (Mouvements divers.)

Cette sanction était demandée par ceux qui ont la charge de l'enseignement moral de ces enfants. J'ai conscience d'avoir fait mon devoir en me rendant à leur demande.

M. LASIES. — Vous avez raison et vous donnez pleinement raison à M. Barrès.

M. DOUMERGUE. — Quant aux maîtres du lycée de Clermont, il n'y a qu'une voix dans cette ville pour reconnaître qu'ils sont excellents. De nombreuses lettres de pères de famille sont venues faisant l'éloge du proviseur ou du professeur.

En réalité, il y a un mot d'ordre: dénigrer l'enseignement laïque.

M. LASIES. — Allons donc!

M. DOUMERGUE. — Il y a, en ce moment, toute une organisation inspirée par l'Eglise pour réintroduire l'enseignement religieux dans l'enseignement laïque.

C'est surtout un mouvement politique dirigé contre la République et la démocratie.

M. PUGLIESI-CONTI. — Vous oubliez le jugement contre l'instituteur Morizot!

M. DOUMERGUE. — Cette organisation a un journal, le *Bulletin catholique des lycéens de France*, approuvé par l'archevêque de Paris.

En ce qui concerne le suicide du jeune Ńény, je pourrais dire qu'il avait reçu un fort enseignement religieux.

M. Barrès a prétendu qu'il n'y avait pas d'enseignement moral dans les Lycées. C'est une erreur, ainsi que le prouve notamment le programme de la classe de troisième: solidarité, justice et fraternité sociales, tolérance, rôle social et moral de la famille; la nation, idée de patrie, etc.

Voilà sur quelle base est donnée l'enseignement moral dans nos Lycées.

M. BARRÈS réplique à M. Doumergue qu'il n'a pas répondu à sa question précise, et déclare qu'il n'a pas dressé de réquisitoire contre l'Université, au sein de laquelle il se fait un honneur d'avoir été élevé.

— J'eus voulu, dit en terminant M. Barrès, que M. le Ministre s'élevât contre ce mouvement et fît savoir à ces jeunes gens qu'il y avait des motifs d'espérer et de vivre. A défaut de M. le Ministre, je crois remplir mon devoir, en conviant les jeunes gens à vivre pour la patrie. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

L'incident est clos.

LA GRÈVE DES "LADS"

Les incidents du Grand Steeple
UNE QUESTION DE M. BERTEAUX A M. VIVIANI, MINISTRE DU TRAVAIL

M. BERTEAUX questionne ensuite M. Viviani sur les incidents qui ont marqué, dimanche, les courses d'Auteuil, et lui demande quelles mesures il compte prendre pour en éviter le retour. Les garçons d'écurie se sont syndiqués et ont présenté des revendications. Un certain nombre d'entre eux ont été congédiés pour ce fait et se trouvent sans ressources. Le maire de Maisons a pris des mesures pour leur venir en aide.

M. DE DION. — Les syndicats introduisent la violence pour pousser à la grève. Voilà ce qui n'est pas admissible. Les patrons peuvent donc se défendre.

M. BERTEAUX. — Je ne leur ai jamais dénié ce droit. On a d'ailleurs exagéré les incidents de Maisons. Les lads ont refusé de conduire les chevaux au champ de courses mais n'ont exercé aucune violence.

M. VIVIANI. — Au mois de mai, une délégation de lads est venue me présenter ses revendications. J'ai reçu ensuite une délégation d'entraîneurs, je croyais arriver à une entente, lorsque les incidents de dimanche se sont produits. Je m'efforcerai de prendre les mesures que comporte la situation.

L'incident est clos.

La RÉFORME des TARIFS DOUANIERS

On revient à la révision du régime douanier. M. Thierry, député de Marseille, continue son discours commencé jeudi dernier.

M. THIERRY. — Les traités de commerce sont un tempérament, aussi bien à la protection qu'au libre-échange pur. (Très bien, très bien.)

Ils ont cet avantage de comporter une durée ferme, par exemple dix ans. C'est la durée minima pendant laquelle il est possible d'amortir les frais généraux d'une entreprise.

Ces traités, qui ont existé dans la période de 1860, ont été dénoncés.

On est entré dans la voie des accords.

Ce régime laisse à ceux qui les concluent la maîtrise de leurs tarifs.

Quand nous avons traité, en 1905, avec la Russie, en 1906, avec la Suisse, nous avons été obligés de stabiliser huit articles pour la Russie et cinquante articles pour la Suisse.

La conséquence de cette stabilisation est que nous nous sommes engagés pour la durée de ces accords à ne pas appliquer de changement de tarif à ces deux pays.

M. KLOTZ, président de la Commission des douanes. — La Commission n'est pas d'accord, sur ce point, avec M. Thierry.

M. THIERRY. — M. le président de la Commission a prétendu qu'il ne touchait qu'au tarif maximum. Or, de l'examen auquel je me suis livré, il résulte qu'on a touché à 413 articles du tarif minimum, dont 57, soit 14 0/0, ont été l'objet de réductions, et 356, soit 86 0/0, ont été augmentés.

Il faudra bien aussi nous occuper des consommateurs.

En 1892, M. Méline a justifié les droits compensateurs par la nécessité de faire des réformes sociales.

On aurait obtenu un meilleur résultat, si les efforts de la Commission des douanes avaient porté sur le développement de nos moyens de communication.

La suite de la discussion est renvoyée à une autre séance.

Mardi matin, séance à neuf heures, pour la discussion du projet de loi relatif à la liberté du pavillon.

La séance est levée à 6 h. 35.

BULLETIN

21 juin.

M. Barrès a prononcé, lundi, à la Chambre, un discours sur la morale de l'Université, à propos du suicide du lycéen Ńény, à Clermont-Ferrand.

***

Un incident s'est produit à la Chambre, entre M. Pelletan et son ancien chef de cabinet, M. Tissier, relativement à l'affaire Vittone.

***

La grève des lads touche à sa fin; presque tous les entraîneurs se sont mis d'accord avec leurs garçons d'écurie.

***

Lundi, septième audience du procès Renard. M. le procureur Fabre requiert la peine de mort contre l'ancien maître d'hôtel.

***

M. Clémenceau s'est occupé, lundi, des mesures à prendre pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre qui a ravagé les Bouches-du-Rhône.

CHOSES ET AUTRES

— Alors, l'essence de pétrole...
— Devient l'essence de l'impôt.

***

— Un tel ne se présente plus à la Chambre?
— Non. Il a remarqué chez ses électeurs une épidémie d'extinction de voix.

***

— Il y a maintenant quantité de prix en argent pour les poètes.
— La lyre devient une tire-lyre.

NOTES D'ART

Succès d'un artiste tourquennois

Le Conseil Supérieur des Beaux-Arts, réuni samedi, a décerné ses récompenses à l'occasion du Salon de 1909. Dans la section d'Architecture, c'est M. Ch. Bourgeois, architecte, notre compatriote, sur le travail duquel nous nous sommes déjà étendu qui obtient la plus haute récompense, un prix de 1.000 francs, pour son travail sur l'Architecture Française, Civile, Religieuse et Domestique du XIIe au XVIe siècle. Nous ne pouvons mieux faire à cette occasion, que de reproduire l'article récemment paru dans la «Construction Moderne», l'un des principaux journaux d'Architecture de Paris, sous la signature de M. Gelbert, l'éminent critique d'art. Voici le passage consacré à notre concitoyen.

« **Salle VII**. — Nous voici en présence de l'envoi de M. Ch. Bourgeois (de Tourcoing), sur lequel nous avons promis de revenir en raison de son importance. On en connaît le long titre ; disons pour abréger, que c'est tout simplement la représentation vivante du « Moyen-Age » du « XVe Siècle » et de la « Renaissance » au point de vue architectural en France.

» Encouragé par un premier succès au Salon de 1904, où il obtint une médaille de 3e classe, pour un travail analogue sur l'art en Belgique, notre confrère a voulu ajouter à son labeur antérieur, trois nouvelles pages dont l'exposition — sinon une plus haute récompense — consacre aujourd'hui pleinement sa renommée d'artiste passionné et de travailleur acharné.

» En étudiant l'architecture historique de France, M. Ch. Bourgeois n'a point voulu prétendre à faire plus que nombre d'auteurs, architectes et écrivains de grand mérite, pour reconstituer l'histoire des arts du passé et des styles français en particulier. Le développement complet donné par l'érudition de ces auteurs à l'histoire de l'art architectural français ou flamand, ne pouvait laisser espérer qu'une lacune fût à combler, mais il était intéressant de concentrer en une série de compositions, se rattachant aux différentes phases de cet art, les caractères propres à chaque époque, de synthétiser ces caractères sous une forme restreinte, que l'on puisse embrasser d'un regard.

» C'est ce que fit notre confrère dans les trois magnifiques planches où il s'est efforcé d'employer, avec un sens très judicieux, les caractères les plus marquants et les motifs d'architecture les plus caractéristiques de chaque style dans l'ordre de la construction civile, religieuse et domestique des deux pays.

» Ces planches rendues à l'aquarelle d'une façon magistrale représentent respectivement : 1° Un ensemble où l'on voit un cloître, une cathédrale, un hôtel de ville et quelques maisons du Moyen-Age ; 2° La façade d'un château et ses dépendances du XVe siècle ; 3° Un palais de style Renaissance. »

Fragment du travail de M. CHARLES BOURGEOIS, exposé au Salon des Artistes Français et récompensé

Nous nous plaisons à constater que notre propre appréciation du travail de M. Charles Bourgeois se trouve corroborée par un critique de haute compétence : nous sommes très heureux du brillant succès remporté par notre concitoyen et nous l'en félicitons chaleureusement.

DE L'ÉPINETTE.

LE CRIME DE LA RUE DE LA PÉPINIÈRE

aux Assises de Versailles

SEPTIÈME AUDIENCE

M. le Procureur Fabre requiert la peine de mort contre Renard

Versailles, 21 juin. — Toujours nombreuse affluence à la Cour. La salle est mal éclairée. La Cour se fait attendre ; le public est nerveux et le fait voir, c'est bien un jour de réquisitoire. Dès le début de l'audience, M. Fabre de Panel a la parole pour prononcer son réquisitoire.

Il débute par un tableau finement tracé du ménage Rémy : M. Rémy, vieillard alerte, qui avait réalisé une jolie fortune dans un établissement financier, et qui, malgré les années écoulées, entourait sa femme d'une grande tendresse, recueillait ses parents. C'était un couple charmant, et qui jouirait encore d'un bonheur parfait, si Renard n'était pas entré à son service.

Le procureur de la République fait allusion aux mœurs inavouables de Renard, qui « abusa de la confiance qu'on lui témoignait pour souiller et pervertir le jeune Raingo ».

« Comme la nuit protège les malfaiteurs, Renard dissimulait, sous des dehors d'austérité, de piété, de dévouement, de probité, les vices les plus honteux, les plus dégradants.

» Et dire que ces infamies cachées continueraient encore, si le sang d'un vieillard n'avait été répandu !

» Il n'y a plus ici, messieurs les jurés, de place pour la pitié, malgré l'éloquence entraînante et persuasive avec laquelle on vous sollicitera tout à l'heure. La culpabilité de Renard éclate à tous les yeux.

» Alors que s'étendait sur Courtois l'ombre du crépuscule qui précède la fin, ce jeune homme, en effet, on ne l'a pas oublié, renouvelait, sur son lit d'agonie, les aveux déjà faits.

» Et je vous en prie, ne mettez pas en parallèle le témoignage du juge d'instruction de la Rochelle, chargé de l'interroger à l'île de Ré, avec les racontars du forçat Deliot, coutumier de tous les mensonges ! »

Le procureur peint la vie du ménage Renard : la femme, correcte, confiante ; le mari, papelard, sournois, épris d'une passion aussi folle qu'abominable pour Raingo, qu'il poursuit jusque dans les villes d'eaux de lettres qu'on ne peut lire sans rougir.

LES MOBILES DU CRIME

Seul, dans la maison, M. Rémy se dresse devant l'hypocrite, le faux dévot. Renard a compris, sa résolution est prise ; l'occasion ce sera la scène du déjeuner, suivie du départ de Mme Rémy pour Annel, Raingo allait partir, Renard se sentit frappé en « plein cœur ». Désormais, les jours du maître sont comptés.

Prenant à son compte le récit de Courtois, M. Fabre de Parel décrit la scène du crime avec de grands accents de colère émue. « Renard n'a pas été seulement l'esprit qui commande, la volonté qui dirige, il a été un des auteurs, nous en avons la preuve ».

Sur cette déclaration sensationnelle, l'audience est levée.

LA CULPABILITÉ DE RENARD

A la reprise, M. le procureur affirme que cette preuve qu'il va apporter n'est pas dans les accusations de Courtois, mais des constatations, telles que si Courtois venait à se rétracter, il serait impossible de le croire.

Le vol n'a été, de la part de Renard, qu'une ruse et un appât. Qu'a-t-on volé dans la chambre de M. Rémy? Rien. Il faut donc réduire le vol à celui qui a été commis dans la chambre de Mme Rémy.

Or, pour le commettre, il était inutile d'assassiner M. Rémy.

Mais ce qu'il faut bien comprendre, ce qui éclaire tout le procès, c'est que l'agression est le principal mobile pour Renard ! Courtois désirait voler, mais Renard, qui voulait faire disparaitre son maître, l'a appelé à son aide. Un meurtrier et un voleur, c'est bien cette dualité de personne constatée par M. Bertillon.

La défense, poursuit M. le Procureur, a fait savoir qu'elle examinerait toutes les complicités possibles. Mais pas un seul des braves gens qui ont passé à l'hôtel Rémy la nuit du crime, ne peut être soupçonné.

Renard aura beau nier ; c'est impossible de lui accorder créance. Courtois l'a confondu le jour où il a indiqué la malformation physique relevée par le rapport du docteur Vibert.

Il n'est plus là, celui qui de sa voix blanche accusait Renard. La défense va s'en réjouir, mais l'accusation s'en trouve fortifiée. Car invariablement, aux portes même du tombeau, Courtois a maintenu ses dires.

LA PEINE DE MORT

Après avoir examiné une à une les charges directes qui pèsent sur Renard, M. le Procureur Fabre réclame pour le maître d'hôtel la peine de mort.

LES SCANDALES DE LA MARINE

Un incident à la Chambre, entre M. Pelletan et son ancien chef de cabinet, M. Tisier
Les papiers Vittone

Paris, 21 juin. — Il est probable que le dépouillement et le classement des papiers saisis à Nice chez M. Vittone, l'ancien chef du secrétariat de M. Pelletan, s'effectuera à Paris.

On dit même que les dossiers auraient déjà été envoyés au ministère de la Marine.

A la Commission d'enquête

La Commission d'enquête sur la Marine, n'a tenu aujourd'hui qu'une très courte séance.

Les membres de la Commission ont constaté à nouveau le peu d'empressement que met la présidence à leur faire tenir les épreuves du rapport général promises depuis dix jours. Après un rapide échange de vues, la Commission a décidé de patienter jusqu'à demain avant de faire un éclat. Si les épreuves ne sont distribués demain, la Commission déléguera un de ses membres pour soulever à la tribune l'incident dont nous avons parlé.

A LA CHAMBRE

Un incident entre MM. Pelletan et Tissier

Paris, 21 juin. — Un incident assez vif s'est produit vers six heures, à la Chambre, dans le Salon de la Paix, entre M. Pelletan et son ancien chef de cabinet, M. Tissier.

M. Tissier, très en colère, suivait M. Pelletan, qui se hâtait vers les couloirs intérieurs, et on l'entendit nettement dire : « Il faut pourtant que vous me dégagiez, que vous disiez ce qu'est devenu l'argent. »